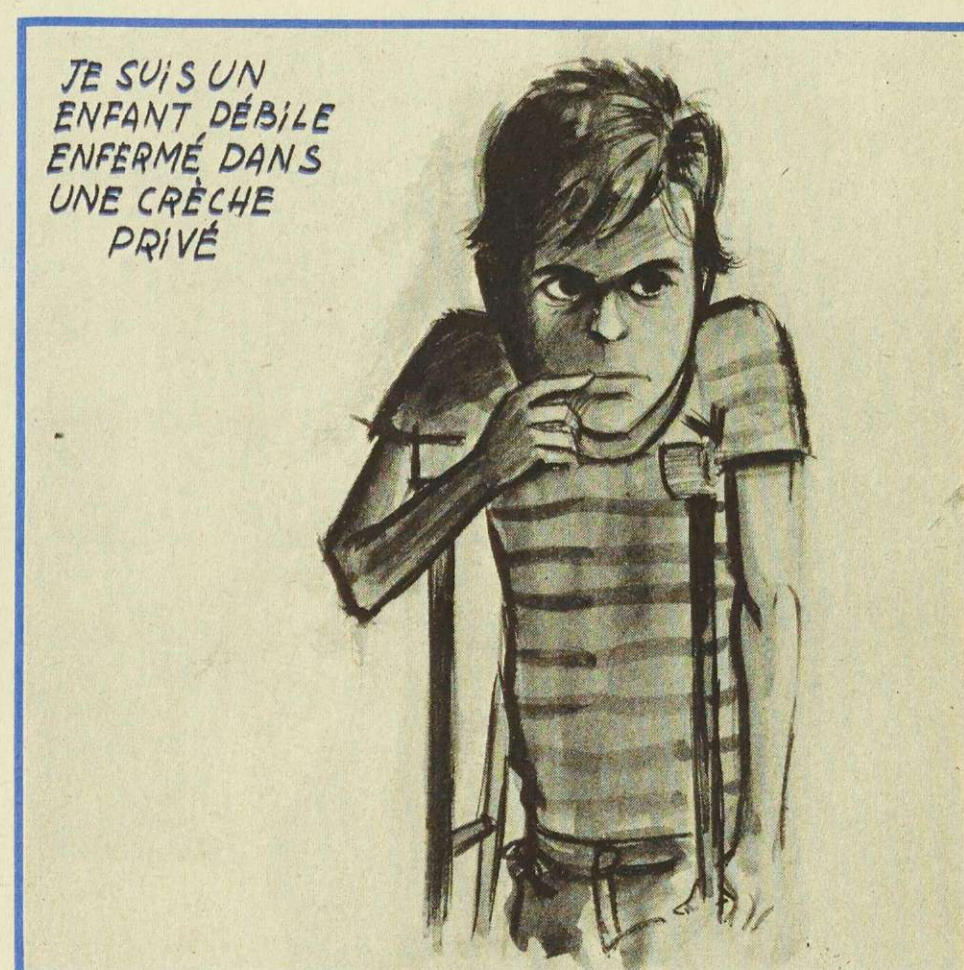


# le travail

Vol. 46 No. 5

JUIN 1970



Parce qu'on n'a pas de famille, parce qu'on n'est pas fin, parce qu'on est trop vieux, la société se débarrasse de nous autres. La société nous enferme dans des hospices ou dans des crèches, et elle nous oublie. On sait qu'on est embarrassant pour tout le monde. Mais ce n'est pas de notre faute si on est comme on est. On n'a pas voulu ce qui nous arrive. Même si on est orphelin, même si on est imbécile, même si on est vieux, on reste des êtres humains. Et on souffre de savoir qu'on est oubliés. On souffre d'être considérés comme des malades honteux qui n'ont pas droit au même traitement que les malades ordinaires dans les hôpitaux publics.

## Sous le manteau de la religion

En tolérant des conditions de travail inférieures pour les employés qui se dévouent chaque jour auprès des malades qui sont enfermés dans les institutions privées, la société montre qu'elle traite ces malades comme des êtres inférieurs. Comme des malades honteux. Et dans bien des cas, cela se fait sous le manteau de la religion car plusieurs institutions privées sont dirigées par des communautés religieuses.

Ces communautés religieuses refusent d'accorder la sécurité d'emploi que les hôpitaux publics reconnaissent déjà à leurs employés. Quelle contradiction! Les communautés religieuses qui prêchent aujourd'hui contre la sécurité d'emploi ont été les premières à inventer la sécurité la plus totale pour leurs membres.

Pendant la grande crise du chômage des années 30, le peuple du Québec a été témoin que les membres des communautés religieuses, eux, avaient la sécurité la plus totale. Même pendant cette période de grande misère, le peuple du Québec consentait des exemptions d'impôt et toutes sortes de privilèges aux communautés religieuses pour que leurs membres puissent vivre et travailler dans la sécurité.

La sécurité d'emploi, c'est une invention des communautés religieuses. Les religieux et les religieuses qui sont trop vieux pour travailler, ceux qui sont malades, infirmes ou même maiboules sont à la charge de leur communauté. Ils sont nourris, ils sont logés, ils ne manquent de rien. Les communautés prennent soin de leur monde. Quand un couvent ou un monastère passe au feu par exemple, personne n'a à s'inquiéter: la communauté prend soin de son monde. Quand une maison d'enseignement dirigée par une communauté religieuse disparaît ou est intégrée dans une commission scolaire, personne n'a à s'inquiéter: la communauté prend soin de son monde.

La sécurité d'emploi, c'est une invention des communautés religieuses. Et ce qui se passe dans le secteur hospitalier en est une autre illustration. Dans le passé, la plupart des hôpitaux qu'on appelle publics étaient dirigés par des communautés religieuses. Avec les années, des corporations laïques ont été formées pour remplacer la direction religieuse. Ceci ne changeait pas grand chose dans les faits, car la plupart des postes de cadres continuaient d'être détenus par des religieuses. Jusqu'à ce que les syndicats d'employés d'hôpitaux négocient, en 1966, une clause de pro-

motion qui permettait à un employé laïque de postuler un poste de cadre détenu par une religieuse.

Or que font les communautés religieuses maintenant que leurs membres ne peuvent plus automatiquement remplir les postes de cadres dans les hôpitaux publics, indépendamment de leur préparation et du seul fait qu'ils portent l'habit religieux? Les communautés envoient leurs membres dans les hôpitaux privés, lesquels refusent d'accorder une clause de promotion semblable à celle qui existe dans les hôpitaux publics depuis 1966.

La sécurité d'emploi, c'est une invention des communautés religieuses, mais pour leurs membres seulement. Non seulement les communautés religieuses qui dirigent des hôpitaux privés refusent-elles la sécurité d'emploi à leurs employés laïques, mais elles veulent préserver la sécurité de poste pour leurs propres membres.

Les employés n'en demandent pas tant pour eux. Ils veulent simplement la sécurité d'emploi après deux ans, comme dans les hôpitaux publics. Ils n'ont pas d'objection qu'une religieuse remplisse un poste de cadre si elle en a la capacité, mais ils veulent avoir le droit de postuler ces emplois s'ils en ont la capacité eux aussi.



C'est nous, les employés, qui prenons soin des malades honteux dont la société se débarrasse. C'est nous qui surveillons les enfants débiles à longueur de journée. C'est nous qui faisons manger. C'est nous qui torchons les bébés orphelins. C'est nous qui prenons soin des vieillards, c'est nous qui changeons leur lit. Nous ne demandons pas l'impossible. Nous demandons seulement d'être traités comme les employés des hôpitaux publics parce que les malades dont nous avons la charge ont droit aux mêmes soins que les malades ordinaires dans les hôpitaux publics, et parce que ce sont les mêmes taxes de la même population qui servent à financer les hôpitaux privés comme les hôpitaux publics. Confrères des hôpitaux publics, merci de l'appui financier que vous nous accordez dans notre grève.

## Le mouvement syndical obtient une amélioration importante au régime d'assurance-maladie

Les médecins qui refuseront de participer au régime d'assurance-maladie ne seront pas payés par le gouvernement. Il s'agit d'une amélioration importante qui a été apportée au projet de loi d'assurance-maladie, juste avant son adoption par les députés, à la suite des pressions du front commun intersyndical.

Le mouvement syndical peut se réjouir d'avoir fait disparaître du projet de loi une injustice criante, même si jusqu'à présent, il n'a pas obtenu toutes les améliorations qu'il demandait. Car la population n'aura pas à payer d'honoraires aux médecins qui refuseront de la servir à l'in-

térieur du régime d'assurance-maladie. Les médecins qui voudront se désengager du régime seront payés par leurs patients et non pas par l'ensemble de la population.

On sait que le projet de loi initial prévoyait que les médecins qui ne voudraient pas pratiquer à l'intérieur du régime d'assurance-maladie seraient quand même payés à 75 pour cent par le gouvernement. Le projet initial prévoyait en outre que trois pour cent des médecins pourraient se désengager du régime d'assurance-maladie.

De telles dispositions auraient évidemment incité les médecins à se dé-

sengager du régime d'assurance-maladie, en leur donnant l'assurance que 75 pour cent de leurs honoraires seraient quand même payés par le gouvernement. Il se serait alors développé une médecine privée pour les riches, pour ceux qui auraient été capables de payer la différence de 25 pour cent, et une médecine publique pour les pauvres.

"C'était là le noeud du problème, a déclaré le président de la CSN, Marcel Pepin. Si le gouvernement n'avait pas modifié sa position sur ce point, le régime d'assurance-maladie n'aurait pas vraiment protégé la population, même si on avait obtenu

une couverture plus large pour les frais médicaux et un financement plus juste. Car les médecins auraient refusé en trop grand nombre de pratiquer à l'intérieur du régime d'assurance-maladie, de sorte que la population n'aurait pas eu davantage la protection universelle qu'elle recherche."

Notons que le gouvernement, lorsqu'il a modifié le projet de loi, a prévu que des "mesures spéciales" pourront être prises dans le cas où dans une région ou encore dans une branche de la profession médicale, les médecins refuseraient en trop grand nombre de pratiquer à l'intérieur du

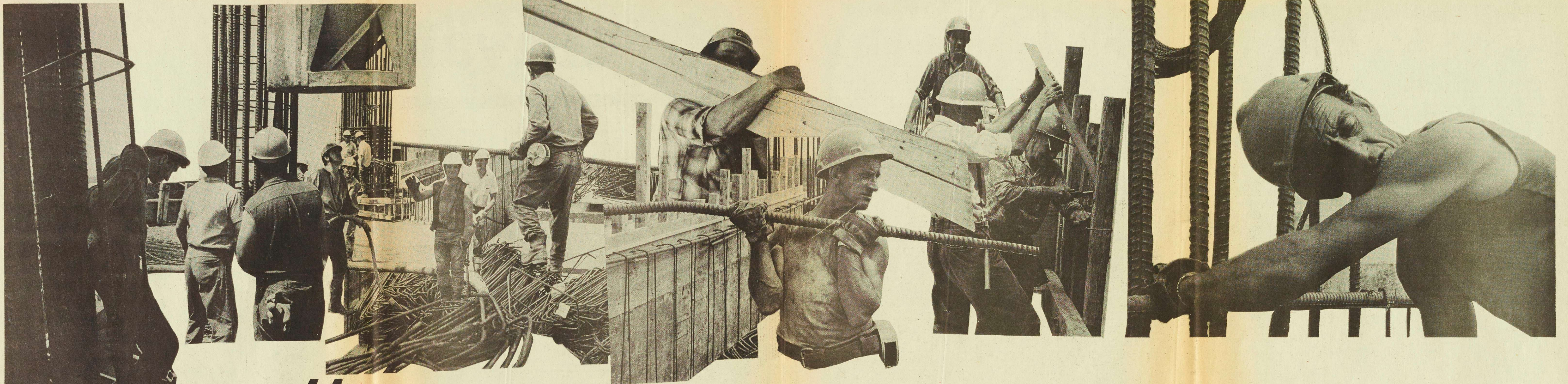
régime d'assurance-maladie.

Le front commun intersyndical continue sa campagne pour obtenir une couverture plus large pour les frais médicaux et un financement plus juste du régime d'assurance-maladie. Le coût des médicaments prescrits par les médecins devrait être assumé par le régime, de même que le coût des prothèses, le coût des services dentaires, des traitements psychiatriques, des traitements chiropractiques. Le front commun intersyndical demande aussi que le mode de financement adopté par le gouvernement (taxe de 0.8 pour cent avec un plafond an-

nuel de \$125) soit remplacé par un impôt sur le revenu, de manière que les riches paient davantage que les pauvres. Le front commun demande enfin que les négociations avec les négociations des employés du secteur public.

Dans un des prochains numéros, nous parlerons du transfert des régimes privés d'assurance au régime public d'assurance-maladie. Le mouvement syndical et la CSN en particulier entendent prendre des mesures pour éviter que les travailleurs se fassent tricher et perdent d'importantes sommes d'argent dans le transfert.

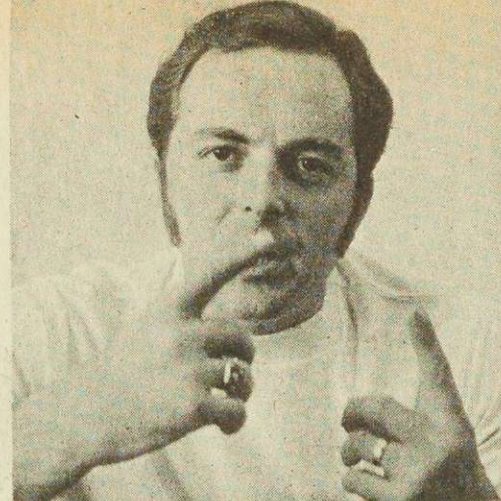




# On s'fait voler quand on reçoit pas le salaire de Montréal

## Claude Gingras

président, secrétaire de la Fédération du bâtiment et du bois (CSN)



C'est facile à comprendre quand on y pense un peu. La construction coûte aussi cher dans tous les coins de la province qu'à Montréal. Puis les ouvriers sont payés moins cher qu'à Montréal. La différence que les contracteurs ne payent pas en salaire, ils la chargent pareil au client, et ils la mettent dans leur poche. C'est pour ça qu'on se fait voler quand on reçoit pas le salaire de Montréal.

La maison que vous payez \$15,000 dans votre coin, vous la payez le même prix qu'à Montréal. Vous ne la payez pas plus cher à Montréal même si les salaires sont plus élevés. L'école qui coûte un million en dehors de Montréal coûte exactement le même prix à Montréal. Et pourtant les ouvriers de Montréal gagnent 75 cents, \$1 et même \$1.25 de plus que les ouvriers dans le reste de la province.

Ce sont les mêmes ouvriers partout. Dans le reste de la province, on plante les mêmes clous qu'à Montréal, on pose les mêmes briques qu'à Montréal, on force de notre corps la même chose qu'à Montréal, on risque de se faire estropier la même chose qu'à Montréal. Si la construction coûtait moins cher dans le reste de la province qu'à Montréal, ça pourrait s'expliquer qu'on gagne moins cher. Mais tout le monde sait que la construction coûte le même prix partout.

En dehors de la construction, il y en a pas mal de monde qui gagne le même salaire dans toute la province. Les fonctionnaires provinciaux, les employés d'hôpitaux, les enseignants, ils gagnent le même salaire dans toute la province. C'est la même chose pour les employés de la Régie des alcools, pour les policiers provinciaux, pour les agents de la paix, pour les employés de l'Hydro. Les professionnels, les députés, les ministres, ils gagnent la même chose dans toute la province. Les contracteurs font les mêmes profits en dehors de Montréal. Même plus, parce qu'ils paient les ouvriers moins cher.

Dans la construction, c'est possible d'avoir l'égalité des salaires dans toute la province. Et la preuve que c'est possible, c'est que l'égalité des salaires existe déjà depuis quelques années pour trois métiers: ça existe pour les gars qui construisent les tours de transmission électrique, ça existe pour les gars qui installent les fils électriques sur ces tours de transmission, et ça existe pour les gars qui montent les charpentes d'acier — aujourd'hui, à peu près toutes les bâtisses le moins grandement grosses ont des charpentes d'acier. Si l'égalité des salaires a été possible pour ces trois métiers-là, c'est possible pour les autres métiers aussi.

Savez-vous que sur un même chantier, on voit souvent deux ouvriers qui travaillent côte à côte, qui font le même ouvrage, et qui ne gagnent pas le même salaire parce qu'il y en a un qui vient de Montréal et que l'autre vient de la place? Pensez-vous qu'on peut endurer une situation comme celle-là bien longtemps?

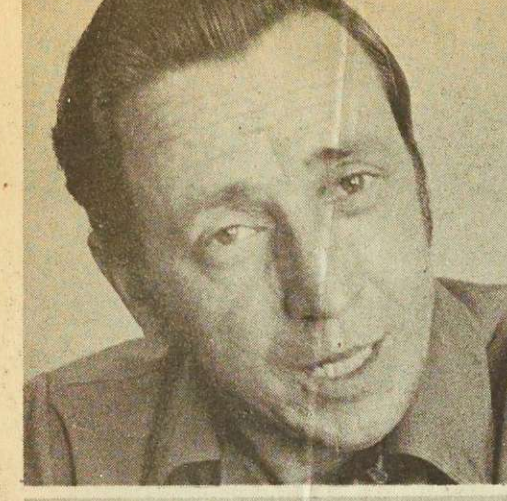
Les gros contracteurs de Montréal, quand ils décrochent un contrat en dehors, ils amènent une partie de leurs employés avec eux et ils leur payent le salaire de Montréal et la pension en plus. Puis les ouvriers de la place qui travaillent à côté des gars de Montréal reçoivent \$1 ou \$1.25 de moins.

Qu'est-ce que ça veut dire si les gros contracteurs de Montréal peuvent décrocher des contrats en dehors même en payant le salaire de Montréal et la pension à une partie de leurs employés? Ça veut dire que les gros contracteurs sont équipés pour construire à meilleur coût, ça veut dire que le salaire c'est juste une partie dans le coût d'une construction — pas la partie la plus importante — et ça veut dire que les contracteurs qui ne payent pas le salaire de Montréal siphonnent une partie de l'argent qui devrait servir à payer les ouvriers.

On se fait voler les gars de la construction, mais ça achève.

## Réal Labelle

directeur professionnel de la Fédération du bâtiment et du bois (CSN)



Quand une commission scolaire dans le fin fond de la province emprunte deux millions pour construire une école polyvalente, elle ne paye pas moins cher d'intérêt parce que les ouvriers qui construisent l'école gagnent moins cher qu'à Montréal. Elle paye le même intérêt qu'à Montréal.

Additionnez tous les coûts qui rentrent dans une construction. Les matériaux comme le bois, le ciment, l'acier, ça coûte le même prix partout. L'électricité, la plomberie, le chauffage, ça coûte le même prix partout. La machinerie comme les bulldozers, les pelles mécaniques, les camions, ça se vend, ça se loue le même prix dans toute la province. Les ingénieurs et les architectes qui font les plans, ils chargent la même chose dans toute la province. Les autres services professionnels, comme l'arpentage des terrains, la préparation des contrats, ça coûte aussi cher en dehors de Montréal.

Les taxes maintenant, ce sont les mêmes partout. Dans le prix d'une maison bien ordinaire il y a à peu près \$1,000 de taxe fédérale et \$500 de taxe provinciale. Les gens ne paient pas moins cher de taxe parce qu'ils sont en dehors de Montréal. Et vous savez que ce qui coûte le plus cher dans une construction aujourd'hui, c'est l'intérêt. Or, qui fixe le taux d'intérêt? C'est le gouvernement d'Ontario. Et c'est le même taux d'intérêt partout.

Alors vous voyez qu'en additionnant tout ce qui rentre dans le prix de la construction, ça coûte aussi cher dans la province qu'à Montréal. Tout coûte aussi cher, sauf le salaire des ouvriers.

Dans le passé, ça pouvait toujours s'expliquer que les ouvriers d'en dehors gagnent moins cher qu'à Montréal, parce que l'argent et la grosse construction étaient concentrés à Montréal. Pendant qu'on construisait quelques maisons ou quelques écoles dans la province, on construisait la Place Ville-Marie à Montréal, on construisait le métro, on construisait l'Expo.

Dans le passé, les gros prêteurs d'argent investissaient à peu près seulement à Montréal parce que c'était là que c'était payant. Et la petite construction qui se faisait dans le reste de la province était financée par les économies des particuliers et par les petits prêteurs de chaque place. Cette situation de fait peut expliquer que les salaires soient restés plus bas en dehors de Montréal. L'argent ne circulait pas en dehors de Montréal. L'argent restait concentré à Montréal.

Mais aujourd'hui, c'est bien différent. Aujourd'hui, le financement de toute la construction dans toute la province est concentré dans quelques mains. Ce sont les gouvernements, les banques et quelques grands trusts qui financent la construction partout. Même la construction domiciliaire dépend de ces sources de financement, aussi bien à Montréal que dans les coins les plus reculés. Les gens n'économisent plus la moitié de leur vie pour se faire construire une maison. Ils se font construire avec \$200 comptant, et la balance vient d'un trust financier avec la garantie de la Société centrale d'hypothèque et de logement.

Aujourd'hui, les contracteurs sont devenus de simples exécutants qui dépendent des gouvernements et des grands prêteurs d'argent qui prêtent au même taux d'intérêt partout, même dans les régions où les salaires sont plus bas. L'argent qui sert à payer les ouvriers ne vient plus des contracteurs. Cet argent vient des gouvernements et des grands prêteurs.

En résumé, ce sont les mêmes gouvernements, les mêmes banques, les mêmes trusts qui financent la grosse et la petite construction partout dans la province. Ça n'était pas comme ça dans le passé, mais c'est comme ça aujourd'hui. Alors si ce sont les mêmes personnes qui financent toute la construction dans toute la province, il n'y a plus de raison que ces personnes paient des salaires plus bas en dehors de Montréal à des ouvriers qui font le même travail et qui ont les mêmes obligations.

Aujourd'hui, l'argent circule en dehors de Montréal. Tout le monde en profite. Les ouvriers ont aussi le droit d'en profiter.

## Jacques Tardif

négociateur en chef dans les présentes négociations de la construction



On ne demande pas l'égalité des salaires pour demain matin. On demande l'égalité sur une période de trois ans. Il me semble que c'est raisonnable d'égaliser sur trois ans. C'est tellement raisonnable que ça a été écrit dans un traité de paix qui a été signé après les grèves de la construction l'an passé. Mais aujourd'hui les contracteurs veulent déchirer le traité de paix.

Ce n'est pas pour rien que je parle d'un traité de paix. C'est parce qu'il s'agit d'une entente, d'un pacte qui a été signé pour ramener la paix dans l'industrie de la construction. Ce traité de paix a été signé le 10 juillet 1969 par la CSN, par les cinq associations de contracteurs et par les unions américaines. Et par la suite, il a été sanctionné par le gouvernement.

Ce traité de paix repose sur deux grandes idées: la sécurité d'emploi et l'égalité des salaires avec Montréal. La sécurité d'emploi, c'est en marche. Les engagements que comportait le traité de paix à ce sujet ont été respectés, et la sécurité d'emploi sera en vigueur au mois de novembre de cette année.

Quand je dis que les contracteurs veulent déchirer le traité de paix, je pense à l'égalité des salaires. Le traité de paix dit que les salaires des ouvriers de la construction dans la province devront être égalisés avec les salaires de Montréal sur une période de trois ans, à partir du 1er mai 1970. Pourquoi que ça a été écrit dans le traité de paix? Justement pour ramener la paix dans la construction, pour éliminer les injustices qui causent les conflits.

L'égalisation des salaires, ça a été commencé l'an passé. Avec le traité de paix qui a mis fin aux grèves, les ouvriers en dehors de Montréal ont obtenu une augmentation de 24 cents pour neuf mois. Et dans cette augmentation, il y avait 24 cents de rattrapage en moyenne par rapport à Montréal.

Autrement dit, le différentiel de salaire entre Montréal et les autres régions a été réduit de 24 cents en moyenne l'an passé. Pour certains métiers le différentiel a été réduit un peu plus, pour d'autres un peu moins, mais en moyenne le différentiel a été réduit de 24 cents.

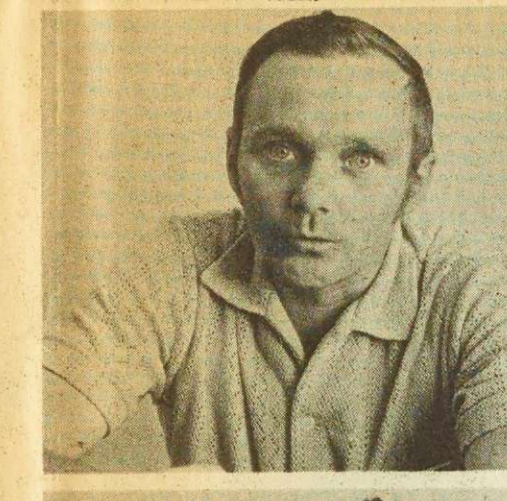
Malgré cela, il restait encore des différences de salaire qui peuvent atteindre \$1.25 pour certains métiers dans certaines régions. Éliminer ça d'un seul coup, c'est une grosse bouche. C'est pour ça que les gars ont accepté d'égaliser sur trois ans à partir du 1er mai 1970. Et c'est à cela que les contracteurs se sont engagés dans le traité de paix.

Aujourd'hui les contracteurs nous disent en pleine face à la table de négociation: "Faites la grève si vous voulez l'égalité des salaires avec Montréal". Les contracteurs se sentent bien solides. Ils se disent que les gars ont fait une grève l'an passé et qu'ils n'en feront pas une autre cette année. Ils se disent que s'ils peuvent retarder l'égalisation des salaires encore de quelques années, ce sera toujours cela de gagné.

Mais il y a toujours bien des limites! Est-ce que les travailleurs vont toujours être obligés de faire la grève pour avoir leur part de justice? Est-ce que les gars de la construction vont être obligés de faire une deuxième grève pour arrêter de se faire voler? Pensez-vous que c'est pas décourageant pour les gars de la construction de se faire dire en pleine face: "Faites la grève si vous voulez l'égalité des salaires avec Montréal. Faites la grève si vous voulez qu'on respecte le traité de paix de l'an passé".

## Réald Carey

mensualier, président de la Fédération du bâtiment et du bois (CSN)



Le monde ça peut endurer des injustices pendant un bout de temps. Mais à un moment donné, le monde ça se tance. Nous autres dans la construction, on est tanné. On veut l'égalité pour avoir la paix. Mais il n'y en aura pas de paix dans la construction tant qu'on n'aura pas l'égalité des salaires avec Montréal.

Ce qui est choquant pour nous autres, c'est de voir que tout ce qui rentre dans la construction ça coûte le même prix partout, sauf nos salaires. Le gros vendeur de machinerie lui, il ne baisse pas son prix si la pelle mécanique ou le camion qu'il vend doivent travailler dans une région où les salaires sont très bas. Les banques ou les grands trusts qui financent la construction, ils ne baissent pas leur taux d'intérêt en dehors de Montréal. Au contraire, ça peut arriver que l'intérêt soit plus élevé dans les régions éloignées.

Les vendeurs de matériaux, les vendeurs de machinerie, les prêteurs d'argent, les contracteurs, les architectes, les ingénieurs, tout ce monde-là, ça reçoit le même prix, le même salaire partout dans la province. Il y a seulement les ouvriers qui ne reçoivent pas le même salaire. Trouvez-vous que ça du bon sens?

Voyez-vous, quand il y a des injustices quelque part, c'est ça qui cause les conflits. On est tanné de se battre entre nous autres dans la construction. On veut l'égalité pour avoir la paix. Ça fait longtemps qu'on veut l'égalité avec Montréal. Et tant qu'il va rester des injustices comme celles qui existent depuis des années, on n'aura pas la paix dans la construction.

Savez-vous que le gouvernement finance directement ou indirectement à peu près la moitié des projets de construction? Et avez-vous pensé que ceux qui gagnent le même salaire dans la province (fonctionnaires, enseignants, employés d'hôpitaux, etc.), ce sont des gens qui sont payés directement ou indirectement par le gouvernement. Ce que je veux dire, c'est que l'égalité des salaires, c'est la politique du gouvernement. Si le gouvernement paye les mêmes salaires partout, pour une question de justice, il doit rechercher la même justice pour les ouvriers de la construction qui dépendent indirectement de lui.

D'autant plus que le gouvernement a joué un rôle important dans la signature du traité de paix l'an passé. C'est lui qui a proposé le délai de trois ans pour égaliser les salaires. Le traité de paix c'est un compromis. Ce n'est pas tout à fait ce qu'on voulait, et c'est beaucoup plus que les contracteurs voulaient. Mais c'est le gouvernement qui a permis à tout le monde de s'ajuster sur le compromis. Le gouvernement a donc une responsabilité dans le respect du traité de paix.

À l'anniversaire du traité de paix cette année, le ministre du travail a fait une déclaration devant les députés pour dire que l'égalité des salaires sur trois ans, c'est encore la politique du gouvernement. C'est bien beau une déclaration, mais ça ne nous donne pas l'égalité parce que les contracteurs ne veulent rien savoir. L'égalité, les membres des unions américaines ont ignoré les mois d'ordre de leurs chefs et font la grève avec nous.

En tout cas moi je vous dis que nous autres on va le faire respecter le traité de paix. On va prendre les moyens qu'il faut pour que les contracteurs respectent leur signature de l'an passé. On va faire respecter le traité de paix malgré les hésitations du gouvernement devant les contracteurs, et malgré la trahison des chefs des unions américaines qui ont dit qu'ils briseraient nos lignes de piquetage pas on faisait la grève pour avoir l'égalité avec Montréal. Car notre politique d'égalité correspond aux désirs de tous les ouvriers de la construction, qu'ils soient de la CSN ou des unions américaines. Dans le Saguenay - Lac St-Jean, où la grève vient d'éclater pour l'égalité, les membres des unions américaines ont ignoré les mois d'ordre de leurs chefs et font la grève avec nous.

On veut l'égalité pour avoir la paix, mais il n'y en aura pas de paix tant qu'on n'aura pas l'égalité.



# Michel Chartrand et Florent Audette sont destitués du conseil confédéral

Michel Chartrand, président du Conseil central de Montréal et Florent Audette, directeur du Syndicat de la construction de Montréal, ont été destitués du conseil confédéral de la CSN pour préjudice grave causé au mouvement en rapport avec le conflit de la construction. La décision a été prise le 4 juin après deux jours de débats, par un vote de 116 à 52 pour ce qui concerne Michel Chartrand, et de 101 à 46 pour ce qui concerne Florent Audette. Michel Chartrand a également été destitué du bureau confédéral par la même occasion.

A la fin des débats, Michel Chartrand a demandé aux délégués de le censurer pour écarts de langage s'ils jugeaient qu'il avait dépassé les bornes dans ses attaques contre l'exécutif de la CSN, mais de ne pas le condamner pour avoir combattu, avec les unions américaines, la politique de la Fédération du bâtiment et du bois dans les présentes négociations de la construction.

La majorité des délégués a jugé que sa conduite, dans le conflit de

la construction, avait réellement causé un préjudice grave au mouvement, et c'est pour cette raison que lui et Florent Audette ont été destitués du conseil confédéral.

C'est d'ailleurs là-dessus que le président général Marcel Pepin avait situé le débat au début de la réunion, en expliquant que les représentants des unions américaines combattaient ouvertement la politique de sécurité d'emploi poursuivie par la Fédération du bâtiment et du bois, que la grève des unions américaines à Montréal le 1er mai était un moyen pour entamer le régime de sécurité d'emploi et maintenir le régime anarchique dont les ouvriers de la construction veulent se libérer, et que Michel Chartrand et Florent Audette s'étaient, à l'occasion de cette grève, rangés du côté des unions américaines contre la Fédération du bâtiment.

"Connaissant donc les intentions avouées des représentants des unions américaines qui depuis quelque temps ne les cachaient pas, avait dit

Marcel Pepin, vous comprendrez que de voir un de nos syndicats jouer leur jeu, sans doute pour des motifs différents mais qui conduisent aux mêmes conséquences, devient pour ceux qui ont été mêlés de près à tous ces événements plus qu'un objet d'inquiétude, mais presque de la consternation... Quand d'un côté les unions américaines veulent détruire les gains acquis pour maintenir et étendre leurs privilèges, quand des représentants permanents de notre organisation posent des gestes semblables, nous disons et nous répétons qu'alors, ou ils jouent le jeu des unions américaines, ou celles-ci se servent d'eux pour atteindre leurs fins".

A la suite de l'expulsion de Michel Chartrand et Florent Audette, des corps affiliés à la CSN ont pris position sur la question. Nous publions ci-dessous la prise de position de trois fédérations.

Nous publions dans le prochain numéro la position d'autres corps affiliés.

## La Fédération des enseignants

Montréal, le 16 juin 1970.

Aux membres de l'exécutif de la CSN, a/s Monsieur Marcel Pepin, Président général, Confédération des Syndicats nationaux, 1001, rue St-Denis, Montréal 129.

Monsieur le président,

L'exécutif de la Fédération nationale des enseignants québécois (FNEQ) tient à exprimer sa profonde déception et son mécontentement devant l'attitude de l'exécutif de la CSN lors du dernier conseil confédéral sur la proposition d'expulsion de Michel Chartrand.

A notre avis, l'exécutif a fait une bataille pénible à voir, avilissante pour ses membres, loin d'être très honnête et il a, de plus, violente la

volonté des membres du Conseil confédéral.

Bataille frisant la malhonnêteté en ce que l'exécutif a d'abord fait porter le débat sur le problème de la construction qui aurait, paraît-il, justifié la destitution. Pourtant, il est rapidement apparu que telle n'était pas sa motivation réelle et qu'il s'agissait plutôt de susceptibilités froissées par le harcèlement des attaques verbales de Michel Chartrand. Mais cette frustration, elle-même, n'est sans doute pas, non plus, la véritable raison de la rage manifestée par l'exécutif de la CSN à l'endroit de Michel Chartrand.

Pour nous, il est évident que les vraies raisons de l'exécutif sont d'ordre politique. Peut-être n'en a-t-il pas été totalement conscient ou refuse-t-il de l'admettre. Michel Chartrand est

en effet, à la CSN, le porte-parole le plus fort de l'action politique et du deuxième front, de l'unilinguisme et de l'indépendance du Québec. Sur ces questions, les positions de Michel Chartrand ne sont évidemment pas des positions individuelles. Beaucoup de membres de la CSN les partagent, en particulier, le Conseil central de Montréal qui vient de le réélire comme son président. Chacun sait, par ailleurs, les résistances de l'exécutif à vraiment prendre les moyens financiers de mettre en oeuvre le deuxième front et l'action politique malgré toutes ses protestations et ses déclarations officielles. Nous connaissons aussi son opposition à l'unilinguisme et à l'indépendance du Québec.

C'est à cela, au fond, que s'en est pris l'exécutif de la CSN. Ceci nous semble très grave pour son avenir.

Et il l'a fait au mépris le plus flagrant de la philosophie syndicale

propre à la CSN: défense des travailleurs, défense de toutes les libertés démocratiques, y compris celle de parole, autonomie des syndicats locaux dans leurs décisions et leurs délégations. Il nous paraît inadmissible que l'exécutif ose ainsi établir le principe qu'il peut empêcher l'un de ses organismes dument affilié de se faire représenter par qui lui semble bon. Inadmissible également que l'exécutif de la CSN ait ainsi placé la Fédération du Bâtiment dans l'impossibilité de revenir sur son intention de désaffilier le Syndicat de la Construction de Montréal.

Enfin, l'exécutif a violente la volonté réelle des membres du Conseil confédéral en utilisant les arguments les plus démagogiques, y compris, la menace claire — même si elle n'a pas été expressément formulée — d'une démission de l'exécutif sans parler d'une manipulation éhontée

de la procédure d'assemblée. Il a fait appel à des sentiments qui ne sont certes pas ceux qui avaient permis à la CSN, jusqu'ici, d'être une véritable force au service des travailleurs et de leur rôle dans la société. Et malgré tout ce déploiement, Michel Chartrand n'a été expulsé que par une marge de trois (3) voix dans le vote. Quant à nous, il nous paraît clair que si les membres du Conseil confédéral n'avaient pas été ainsi manipulés et pressurés, ils n'auraient jamais accepté d'exclure Michel Chartrand de leurs rangs. Ils auraient peut-être décidé de le blâmer ou de le suspendre temporairement mais certainement pas de le bannir.

Nous ne pouvons, en conséquence, qu'être dans le plus profond désaccord avec la position et l'attitude de l'exécutif de la CSN parce qu'elle est contraire à ce que la CSN représente pour nous et pour les travailleurs

québécois. Cette défaite apparente des forces progressistes à l'intérieur de la CSN n'est que la première étape d'une lutte à finir et dont l'enjeu est d'amener la CSN à adopter une attitude beaucoup plus combative sur le plan politique et social. Si cette lutte devait être perdue, c'en serait fait de la CSN comme force de transformation de la société québécoise et elle irait rejoindre le conformisme des grandes centrales américaines auxquelles elle prétend s'opposer.

Syndicalement,

Bernard Chaput, président.

BC/mab

c.c. Aux membres du Conseil confédéral

P.S. Le texte de cette lettre a été adopté à l'unanimité par l'exécutif de la FNEQ lors de sa réunion du 11 juin 1970.

## La Fédération du textile

Montréal, 29 juin 1970

Aux membres de l'exécutif de la CSN, a/s M. Marcel Pepin, Président Général, Confédération des Syndicats Nationaux, 1001, rue St-Denis, Montréal 129, Qué.

Monsieur le Président,

L'exécutif et le Bureau Fédéral de la Fédération Canadienne des Travailleurs du Textile CSN est entièrement solidaire de la décision prise lors du dernier Conseil confédéral d'expulser Michel Chartrand et Florent Audette.

Nous sommes d'avis que les mem-

bres de l'exécutif ont expliqué clairement et sans équivoque les faits relatifs à cette affaire. Les membres de notre Fédération délégués au Conseil confédéral sont convaincus qu'ils n'ont pas été violentes, mais qu'ils ont été renseignés d'une façon objective.

Ceux qui crient à la malhonnêteté, devraient faire un examen de conscience et s'interroger sur les moyens qu'ils emploient eux-mêmes, avant d'accuser tout le monde. Le débat était très bien orienté, mais ceux qui voulaient à tout prix empêcher que cette question soit vidée une fois pour toute, ont tenté de minimiser le problème en jouant la carte des écarts de langage.

Mais, les travailleurs d'usine sont bien conscients que le problème est plus profond que cela et qu'il est grandement temps qu'il soit tiré au clair. Un problème d'ordre idéologique et politique? D'accord, nous croyons que l'action politique est très importante et nous acceptons d'y participer, mais pas au détriment de l'action syndicale de tous les jours. Il est encore très important de défendre les travailleurs quotidiennement et malgré toute la bonne volonté de ceux qui ne jurent que par l'action politique, nous devons continuer à négocier. En cela, l'exécutif de la CSN ne fait qu'appliquer les décisions du Congrès de 1968.

Nous ne sommes nullement inquiets

pour l'avenir, car tant et aussi longtemps que les gars de la base auront leurs mots à dire, la démocratie, la liberté et l'autonomie seront sauvegardées.

Mais pour nous, la démocratie n'est pas le synonyme d'anarchie, et la liberté et l'autonomie indépendamment du système et du régime dans lequel nous pourrions vivre seront toujours conditionnées et subordonnées à l'intérêt commun. Ceux qui jouent et qui posent aux martyrs présentement, s'ils ne sont pas d'accord avec la constitution et les règlements que les travailleurs ont bien voulu se donner, ils n'ont qu'à prendre les moyens démocratiques et faire amender la constitution. Car les travail-

leurs dans leur grande sagesse ont pensé que peut-être un jour, il faudrait changer certains règlements et ils ont prévu tout cela dans leurs statuts afin de protéger la démocratie, la liberté et l'autonomie.

Nous avons la conviction que la CSN est et va demeurer une centrale syndicale qui continuera à défendre les intérêts des travailleurs (y compris les collets blancs et les professionnels) en autant que la minorité ne tentera pas et n'utilisera le mouvement à ses propres fins en traitant tous ceux qui ne pensent pas comme eux, de démagogues ou de traitres.

En conséquence, nous sommes d'accord avec la décision du Conseil con-

fédéral et nous disons à ceux qui se veulent de l'aile progressive à l'intérieur de la CSN, que vous avez encore besoin des travailleurs d'usines qui payent des Per Capita pour vous permettre de vous organiser et de vous faire profiter de la formule syndicale qu'ils se sont donnée à la suite de sacrifices et de longs combats.

Fraternellement,

Paul-Emile Comtois, président, Fédération du Textile.

c.c. Aux membres du Conseil confédéral.

P.S.: Le texte de cette lettre a été adopté à l'unanimité par le bureau fédéral de la Fédération Canadienne des Travailleurs du Textile CSN lors de sa réunion du 26 juin 1970.

## La Fédération du vêtement

Montréal, 3 juillet 1970

Fédération Nationale des enseignants québécois, a/s M. Bernard Chaput, président, 1001, rue St-Denis, à Montréal.

Cher confrère,

A titre de membre du Conseil confédéral, j'ai reçu votre lettre du 16 juin, lettre livrée aux journaux et évidemment destinée principalement à continuer de répandre sur le plus important mouvement syndical canadien français la bave haineuse de la clique de soi-disant intellectuels qui se sont donnés, pour, chef, le parasite bien connu de la politique québécoise, Michel Chartrand, et comme mission, l'asservissement de la CSN à leurs ambitions politiques.

Quelles contradictions ne trouvez-vous pas dans cette lettre et quelles faussetés. Contradictions parce que vous vous affichez comme défenseur de l'indépendance pour ensuite traiter l'organisme suprême de la CSN, le Conseil confédéral, comme un organisme de sans dessein qui ne saurait pas trop ce qu'il fait, qui se laisserait violenter par un exécutif enragé contre Michel Chartrand. Vraiment, à la longue, vous devenez ridicule.

A mon sens, si j'étais séparatiste (ce que je ne suis pas), je ne baverais pas continuellement en public sur la seule force populaire réelle du Québec qu'est la CSN. Je ferais tout pour convaincre mes confrères lors de nos nombreuses réunions et, j'accepterais le débat au sein de ces réunions. Mais j'aurais assez de respect pour les confrères pour accepter leurs verdicts et surtout je ne courrais pas à l'extérieur du mouvement pour pouvoir mieux cracher sur le mouvement, quitte à rebrosser ces problèmes dans

d'autres réunions syndicales.

Quelles contradictions, oui, et quelles faussetés. Sur quoi vous appuyez-vous pour affirmer que vous connaissez l'opposition de l'exécutif de la CSN à l'unilinguisme et à l'indépendance?

Ces questions politiques ne relèvent pas de l'exécutif de la CSN, ils relèvent de l'ensemble du mouvement et si l'exécutif outrepassait ses pouvoirs et tentait d'imposer des politiques que le mouvement n'a pas endossées, je serais le premier à le dénoncer.

En fait, l'exécutif n'a jamais déclaré qu'il s'opposait à l'indépendance ou à l'unilinguisme, comme il n'a jamais dit qu'il prônait l'indépendance et l'unilinguisme.

Dans la CSN, ce ne sont pas cinq personnes qui vont décider des politiques générales du mouvement, et encore moins une clique de soi-disant intellectuels qui s'imaginent que les travailleurs vont laisser tomber leurs outils demain matin pour donner le pouvoir politique à Michel Chartrand et ses amis.

Autre fausseté: vous tentez de faire croire à la population que Michel Chartrand est le père du deuxième front.

Il est vrai que vous êtes un nouveau venu à la CSN et que vous ne savez sans doute pas tout ce que la CSN a fait pour aider les travailleurs à se battre plus efficacement contre l'exploitation de ceux qui se spécialisent à enlever aux syndiqués ce qu'ils gagnent sur les lieux de travail.

Vous devriez savoir que lors de la présentation du programme du deuxième front, au congrès général de 1968, par Marcel Pepin, ce dernier a rendu hommage à André Laurin, qui

fut le précurseur de cette politique nouvelle, par son travail extraordinaire dans le domaine du petit prêt et de l'aide aux consommateurs.

Le deuxième front, c'est une tentative d'organiser la défense des consommateurs contre l'exploitation et ce, dans tous les domaines.

Le deuxième front n'a pas comme objectif l'implantation de l'indépendance politique du Québec.

Mais il est bien évident que pour vous l'objectif du deuxième front c'est l'indépendance. Aussi, ce n'est pas surprenant que vous croyiez que Michel Chartrand en est le père spirituel.

D'ailleurs, à la CSN, vous vous en rendez compte bientôt, je l'espère, que Michel Chartrand est le père spirituel de rien du tout, si ce n'est de sa liberté bourgeoise de baver à volonté sur le mouvement ouvrier et ceux qui sont élus pour le diriger. Car, comme il dit lui-même, il n'a de compte à rendre à personne.

Autre fausseté: vous dites que l'exécutif de la CSN prive le comité d'action politique des moyens nécessaires à son bon fonctionnement.

Permettez-moi de vous rappeler que ce n'est pas l'exécutif qui décide de ces choses, en dernier ressort, et vous le savez. Le Conseil confédéral là-dessus prend ses responsabilités et il continuera de le faire. L'exécutif s'est toujours plié aux décisions du Conseil. L'action politique de la CSN a été créée pour seconder les travailleurs dans leurs luttes quotidiennes, il convient de le rappeler.

Je laisse de côté les dizaines d'insinuations malveillantes que vous faites à l'endroit de l'exécutif parce que je veux en arriver rapidement

à la maladie qui ronge présentement l'intérieur de notre mouvement et qui le détruira très certainement si les travailleurs eux-mêmes ne prennent pas les moyens pour mettre de l'ordre dans leur maison.

Cette maladie est l'ambition politique d'un certain groupe qui n'accepte pas la décision des congrès et des organismes supérieurs du mouvement de sauvegarder la CSN contre toute tentative de faire de la CSN, l'outil d'un parti politique.

Parce que l'exécutif respecte ces décisions des congrès, parce que dans nos réunions vous et votre groupe se font régulièrement mettre à leur place par les travailleurs délégués, vous êtes en fièvre. Vous invoquez la liberté bourgeoise de baver sur vos confrères, vous rejetez la démocratie syndicale. Incapables de casser les décisions de la majorité dans les réunions syndicales vous allez vous plaindre à la société bourgeoise qui elle, bien sûr, vous applaudit.

Dans ce milieu, vous trouverez sans doute des moyens de répandre vos petites malices, vous aurez certains appuis politiques, et des félicitations des unions américaines qui nous combattent, comme Michel Chartrand en a eues.

Mais vous sentirez bien vite le vide autour de vous lorsque le temps sera venu de faire une lutte véritable pour un groupe de travailleurs.

Les travailleurs organisés de la CSN cherchent avant tout la promotion sociale et économique d'une classe, celle des travailleurs salariés dont vous êtes, même si vous êtes un enseignant.

Dans la CSN, depuis toujours, les intellectuels et les professionnels qui

ont voulu mettre leurs talents et leurs énergies au service de la classe travailleuse ont été accueillis à bras ouverts et ils ont largement contribué à la vie de la CSN.

Aujourd'hui comme hier les travailleurs ont besoin de la solidarité des salariés de toutes les disciplines. Sans cette solidarité, solidarité de classe avant tout, la CSN ne serait pas le mouvement puissant qu'elle est maintenant devenue.

Le mouvement ouvrier a besoin de techniciens, d'experts de toutes catégories, enfin de tous ces hommes et ces femmes qui veulent bâtir une société humaine fondée sur une distribution équitable des biens matériels et l'accessibilité pour tous à la vie intellectuelle et spirituelle de la société.

Les ouvriers et les ouvrières qui constituent l'épine dorsale de la CSN sont respectueux de tous les travail-

leurs salariés, qu'ils soient dans l'usine, dans la fonction publique, dans le commerce, dans les services, et ils l'ont prouvé en finançant de leurs deniers l'organisation de dizaines de milliers de cols blancs. Mais ils exigent des nouveaux groupes, le même respect. Les ouvriers n'ont jamais mangé la laine sur le dos de personne et ils ne se laissent pas manger la laine sur le dos par aucun groupe, quel qu'il soit.

Ce qui compte, avant tout pour eux, et cela compte également pour les membres de votre Fédération, c'est la liberté syndicale, et non pas celle de quelques individus qui cherchent dans notre mouvement un tremplin politique.

Nous en avons vu d'autres.

Jean-Noël Godin, président Fédération du Vêtement (CSN).

## le travail

Organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) "Le Travail" paraît deux fois par mois. — Directeur: GUY FERLAND. Bureaux: 1001, St-Denis, Montréal. Tél.: 842-3181. Composé et imprimé par les Éditions du Richelieu, St-Jean de Québec. Le ministère des postes à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de troisième classe de la présente publication. Permis no 80.